

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2009

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 871

présenté par
MM. Folliot, Abelin
et les membres du groupe Nouveau centre

ARTICLE 3

À l'alinéa 124, substituer aux mots :

« le compte financier »,

les mots :

« les comptes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de compte financier relève de la compatibilité publique et ne peut donc s'appliquer à l'UESL, société qui relève du code de commerce.